

JOURNAL DU

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)

RECLAMES

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires du département est facultative dans le Journal du Loiret.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin.	5 h. 1 ^m soir.	6 h. 35 ^m matin.	12 h. 55 ^m soir.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 47 ^m »		5 h. 45 ^m »		8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
				2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
				7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »		4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.			Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.			
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.			Arrivée à Cahors. — 6 h. 15 ^m matin.			

Cahors, le 30 Septembre

AFFAIRES D'EGYPTE

Londres, 28 septembre.

Le *Daily-News* publie une dépêche du Caire déclarant faux le bruit d'après lequel le canal d'eau douce aurait été coupé par les bédouins entre Néfiche et le Seraneum.

Le *Times* a reçu du Caire le télégramme suivant :

Le consul anglais à Mansourah et à Mellahet fait savoir que la population honnête de cette dernière ville redoute des troubles, la populace n'étant pas suffisamment édifiée sur la récente défaite de l'armée égyptienne.

Le *Morning-Post* dément que le gouvernement ait entamé des négociations avec les puissances, en vue du prochain règlement de la question égyptienne.

Ce qu'il y a de vrai, ajoute-t-il, c'est que des échanges de vues ont eu lieu entre le cabinet de Saint-James et celui de Berlin, et que le retour à Londres de l'ambassadeur d'Allemagne, M. le comte de Munster, a été avancé dans le but de faciliter les négociations.

Le Caire, 27 septembre.

Un conseil des ministres a été tenu ce matin. Trois décrets y ont été rédigés, et seront soumis demain à la signature du Khédive.

Le premier décret nomme une commission spéciale qui siégera au Caire, et sera chargée de rechercher tous les actes de rébellion commis tant par les civils que par les militaires.

Cette commission se compose de neuf membres et sera présidée par Ismaïl-Bey.

Le second décret institue au Caire une cour martiale chargée de juger, d'après le code de justice militaire et sans appel, tous les prévenus qui lui seront renvoyés par la commission ci-dessus désignée. Cette cour se compose de huit membres, Mohamed-Réouf la présidera.

Le troisième décret nomme une autre cour martiale qui siégera à Alexandrie. Celle-ci jugera tous les prévenus qui lui seront renvoyés par les commissions déjà instituées à Alexandrie et à Tantah.

Les séances des cours martiales seront publiques et les accusés pourront se faire défendre par des avocats.

Le Khédive signera prochainement un décret accordant l'amnistie à tous les officiers subalternes depuis et y compris le grade de capitaine. Toutefois, ceux qui ont joué un rôle actif dans les émeutes et ceux qui sont entrés dans l'armée d'Arabi après le commencement de la campagne ne bénéficieront pas de l'amnistie.

Le Caire, 28 septembre.

Le bruit était généralement répandu ce matin que le général Wolseley devait retourner lundi en Angleterre. Mais ce bruit n'est pas fondé.

Le général Wolseley ne partira pour l'Angleterre que lorsque les questions urgentes seront réglées, c'est-à-dire après les décisions des cours martiales, la retraite d'une partie de l'armée anglaise et la réorganisation de l'armée égyptienne.

Le règlement de ces questions demandera au moins une quinzaine.

Londres, 28 septembre.

Le *Pal Mall Gazette* dit qu'il y a lieu de croire que les négociations sur la question du canal de Suez seront prochainement reprises, si elles ne sont pas déjà commencées. Elles auront pour but de pacifier la navigation du canal, sous l'égide du traité européen.

Ce journal repousse l'éventualité d'une occupation permanente du canal par les Anglais, et préconise la complète neutralité du canal, soit pendant la guerre, soit pendant la paix.

Le Caire, 28 septembre.

Une grande explosion a eu lieu à quatre heures du soir, pendant les courses organisées par les officiers. Il y aurait plus 30 morts.

LE CONGRÈS OUVRIER DE SAINT-ETIENNE.

Le congrès ouvrier de Saint-Etienne a tenu dimanche sa première séance, à laquelle assistaient douze ou quinze cents personnes.

Dans cette séance, plusieurs orateurs se sont fait entendre ; entre autres MM. Joffrin et Deynaud, Mme Paule Minck et M. Clovis Hugues, qui s'est prononcé en ces termes pour la révolution pacifique :

« De là à prêcher la guerre, je ne m'en sens pas le courage. Il y a des responsabilités auxquelles je veux me dérober. Ensemencions les cervaux, et quand la moisson sera faite, il n'y aura plus de Gallifet pour la faucher. »

Après M. Clovis Hugues, c'est le tour de MM. Labusquière et Allemane, qui soutiennent les mêmes théories que les précédents orateurs.

Jusqu'à-là, la réunion est très calme, mais l'apparition de M. Bordat cause un certain tumulte dans l'assemblée. Il dit que les anarchistes ne veulent ni chambres, ni congrès ouvrier. On parle de discipline : il y aura donc quelq'un qui commandera, un maître et des valets ?

Il faut la révolution tout de suite, et, comme moyen unique, la dynamite.

MM. Joffrin et Chabert s'élançant à la tribune et demandent au citoyen Bordat s'il a quelque chose de prêt à installer, la révolution supposée accomplie demain. Si oui, ils sont avec lui.

M. Bordat répond que ceux qui disent que les mineurs Saône-et-Loire ont tort ne sont pas des révolutionnaires.

Joffrin répond : « Vous n'avez pas démontré qu'en faisant sauter les églises vous aurez servi la Révolution. Le jour venu, nous n'attaquerons pas les statues : nous attaquerons les hommes. »

La plupart des orateurs collectivistes qui assistaient, dans l'après-midi, à la séance d'inauguration du Congrès, ont été conviés à assister, le soir, à une réunion intime et privée organisée par les membres du cercle du Travail.

D'après le récit qu'en donne le *Mémorial de la Loire*, cette réunion aurait été très agitée et des scènes de pugilat s'y seraient même produites.

Revue des Journaux

On lit dans le *Parlement* :

Si la propagande démagogique ne s'exerçait, au milieu des classes laborieuses, qu'au moyen de congrès comme celui de St-Etienne, elle ne nous ferait pas peur. Elle a malheureusement, d'autres

moyens d'action qui sont plus à craindre. Les associations secrètes, les prédications faites d'homme à homme, dans les ateliers, sont autrement redoutables que ces réunions publiques.

Le *XIX^e Siècle* ne voit, dans les congrès de cette sorte qu'une école de cabotage. Il s'étonne seulement de la singulière tolérance du gouvernement à l'égard d'un grand nombre d'associations, plus ou moins secrètes qui se fondent avec un parfait mépris de la loi.

Le *Mot d'Ordre* est assuré que l'heure est proche où les citoyens de bonne foi égarés dans cette bagarre, reconnaîtront qu'il y a d'autre besogne à faire que d'aller escorter de ville en ville une demi-douzaine de prétendus travailleurs à la recherche de candidature.

Informations

MM. Duvaux, Fallières et Tirard iront à Rouen, dimanche, pour inaugurer le lycée de jeunes filles.

Le conseil a arrêté un mouvement dans le personnel de recteurs.

Une circulaire du général Billot fixe au 12 et au 21 novembre la libération des engagés conditionnels.

Jeudi, le sieur Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, et le sieur Wickham, adjoint du deuxième arrondissement, se sont présentés en vertu d'un arrêté préfectoral, rue de la Lune, à la maison des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et ont chassé les sœurs des maisons leur appartenant depuis 1693, en vertu d'un don.

Un vol d'une collection de médailles en or, estimée 800,000 fr. a été commis au musée de Grenoble.

La *Gazette de Cologne* dit que M. Münster, ambassadeur d'Allemagne à Londres, quite Varzin avec des instructions lui ordonnant de maintenir une attitude expectante sur la question égyptienne.

L'Allemagne a laissé jusqu'à présent une pleine liberté à l'Angleterre, mais elle a affirmé toujours que la question égyptienne était une question européenne.

Le gouvernement allemand s'occupe sérieusement d'un projet de canal maritime réunissant la mer du Nord à la Baltique.

Une correspondance de l'île Samsal publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, annonce que des troubles ont éclaté dans l'île de l'Hermitte et que plusieurs allemands y ont été massacrés.

La manufacture nationale de Sèvres, sur la demande du ministre de la guerre, vient de mettre à la disposition de la commission des communications par voies aériennes un certain nombre de ses produits, destinés à être donnés en prix aux lauréats des concours des pigeons voyageurs.

Paris, 29 septembre.

Dans la manifestation d'hier, devant la statue de Strasbourg, le président de la Société Alsace-Lorraine a prononcé une allocution, de nombreuses couronnes ont été déposées ; il y avait une foule considérable malgré la pluie.

Le banquet royaliste de Paris a eu lieu sous la présidence de M. de Beaucourt ; plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. de Rougé ; une adresse a été signée à M. le comte de Chambord.

Les banquets de province ont eu lieu sans incident.

Le *Temps* a reçu d'un de ses correspondants spéciaux la dépêche suivante :

Tunis, 27 septembre.

Une rencontre a eu lieu hier, sous les murs de Kairouan, entre un détachement à cheval d'une compagnie franche et une bande de maraudeurs.

Nos soldats, qui, au nombre de 60 environ, escortaient une mission topographique, ont eu à lutter contre 500 Arabes. Après plusieurs heures de lutte, les maraudeurs ont été repoussés, laissant une centaine des leurs sur le terrain.

Nous avons eu à déplorer ce jour la mort d'un sous-lieutenant de la mission topographique, qui a été tué par une balle ennemie.

M. de Villers, sous-lieutenant, commandant le détachement, a été blessé avec cinq de ses hommes.

Je crois savoir que le commandement militaire de Tunisie se dispose à envoyer des colonnes de Gabès et de Zarzis dans le sud de la Tunisie pour s'emparer des bandes pillardes ou les refouler sur les frontières.

Ces mêmes bandes ont enlevé dernièrement encore huit voitures chargées de provisions, allant de Tebessa à Gafsa.

La loi de recrutement.

Quoique la réduction du service militaire à trois ans soit à l'étude en ce moment, dans une des grandes commissions de la Chambre, saisie d'un projet du gouvernement et de plusieurs autres émanés de l'initiative parlementaire, le ministère de la guerre a dû se préoccuper de l'application de la législation militaire actuelle au moins pour l'année 1883. Il est en effet très improbable et très peu possible de réaliser dès l'année prochaine, cette importante réforme de la réduction du service militaire, car non seulement, la commission de la Chambre est encore loin du terme de ses études, mais en outre, lorsqu'elle aura abouti à l'élaboration d'un projet de loi, il faudra soumettre celui-ci successivement aux délibérations de la Chambre et du Sénat. Or ces délibérations seront très prolongées, et à supposer que les deux Chambres se mettent d'accord sur un projet identique, ce résultat ne pourra guère être atteint que vers le milieu de l'année prochaine.

Comme les opérations du tirage au sort et de la formation de la classe se font d'habitude au début de chaque année, on ne pourra pas attendre le vote de la nouvelle loi pour y procéder, on a donc fixé le contingent à incorporer en 1883, ainsi que la répartition des hommes d'abord entre les deux portions du contingent et ensuite entre les diverses armes.

Le contingent à incorporer en 1883 a été fixé à 167,487 hommes dont 129,150 dans la première portion, c'est-à-dire dans celle appelée à faire 5 ans, et 38,328 dans la seconde portion, c'est-à-dire dans celle appelée à servir un

Chemins vicinaux. — Commune de Cabrerets. — Changement d'affectation des centimes.

4^e Adopte la proposition de MM. les agents voyers ayant pour but de distraire 1/3 des centimes que la commune de Cabrerets porte actuellement sur les chemins vicinaux ordinaires pour l'affecter à l'entretien du chemin de grande communication n° 41.

Route départementale n° 7. — Reconstruction du pont du Guà.

5^e Ajourne, avec regrets, l'examen de la question relative à la reconstruction du pont du Guà, situé à Figeac, sur le Célé, pour le service de la route départementale n° 7, la ville de Figeac n'ayant pas manifesté l'intention de faire des sacrifices au profit de cette construction.

Chemins de fer. — Projet d'établissement d'un tramway de Castelfrac à St-Projet. — Renvoi à la commission des finances.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Cuniac propose au Conseil de renvoyer, avec avis favorable, à la commission des finances la demande de subvention de 1,000 fr. pour frais d'enquête nécessitée par le projet d'établissement du tramway de Castelfrac à St-Projet.

Adopté.
M. le Président donne lecture de la proposition suivante :

Pêche dans la Dordogne. — Echelles à poissons de Mauzac et de Bergerac. — Vœu.

Les soussignés émettent et renouvellent le vœu que les échelles à poissons de Mauzac et Bergerac soient construites de manière à ce que le poisson voyageur tel que saumon, alose, lamproie et autres puisse les franchir.

Signés : Vital, de Verninac, baron Dufour et de Lamaze.

L'urgence est demandée et le vœu adopté.

M. Cuniac fait observer, à titre d'amendement, que le vœu déposé ne sera peut-être pas suffisant, car il pense que les travaux demandés n'empêcheront pas la disette du poisson dans la partie supérieure de la Dordogne. Selon lui, la première chose à faire serait de stimuler le zèle des gardes-pêche afin d'empêcher les riverains du barrage de Mauzac de tendre jour et nuit leurs filets au moment du passage annuel des saumons. C'est là la principale cause du mal dont on se plaint.

Adopté.
La séance est suspendue à 4 heures. Reprise de la séance à 4 heures 1/2.

M. Saux, rapporteur de la commission des vœux, propose au Conseil :

Foires. — Lauzès. — Lalbenque. — St-Cernin. — Marmignac. — Lhospitalet. — Mayrignac. — Calès. — Fontanes-Lunegarde. — Nozac. — St-Chels.

1^o D'adopter les projets de créations et de changements de foires demandés par les conseils municipaux de Lauzès, Lalbenque, St-Cernin, Marmignac, Lhospitalet, Mayrignac, Calès, Fontanes-Lunegarde, Nozac et St-Chels.

Adopté.
Foires. — Asprières (Aveyron). — Bassignac-le-bas (Corrèze). — Miramont (Tarn-et-Garonne). — Monceaux (Corrèze).

2^o De donner un avis favorable aux demandes de créations et de changements de foires présentés par les conseils municipaux des communes d'Asprières (Aveyron), de Bassignac (Corrèze), de Miramont (Tarn-et-Garonne) et de Monceaux (Corrèze).

Adopté.
Marchés. — Montcuq.

3^o D'adopter la demande présentée par le Conseil municipal de Montcuq tendant à la création d'un marché qui se tiendrait au chef-lieu de cette commune chaque samedi.

Adopté.
Circonscriptions communales. — St-Paul-de-Vern. — St-Céré.

4^o De donner un avis favorable à la demande par laquelle les habitants de St-Paul-de-Vern sollicitent leur distraction de la commune de St-Céré dont ils dépendent et l'érection de cette section en mairie distincte.

M. de Lamaze dit que puisque St-Céré et St-Paul-de-Vern sont favorables à la séparation, il ne voit, pour sa part, aucun inconvénient à ce que cette séparation ait lieu, mais il demande que lors de la délimitation qui interviendra, si toutefois la demande de séparation est adoptée, qu'il soit tenu compte autant que possible du désir des opposants, consistant à rester annexés à la commune de St-Céré par le motif qu'ils sont plus rapprochés de cette commune que de celle de St-Paul-de-Vern.

Adopté.
Epizooties. — Rapport de M. Laur, inspecteur du service.

5^o De donner acte à M. le Préfet de la communication

Enfin, les proviseurs devront faire connaître aux directeurs :

Combien d'élèves par chaque classe ont été admis à passer dans la classe supérieure, et combien ont été maintenus dans la classe inférieure ;

Combien de ces derniers seront soumis à la décision des professeurs et combien, s'il y a lieu, ont été repris par les familles. Ces chiffres seront transmis au ministre pour expliquer la diminution qui pourrait se produire du fait des examens de passage, dans l'effectif du lycée.

UN INSTITUTEUR DÉVOUÉ.

Les époux Lafon, de Calvignac, avaient vu disparaître dans l'incendie de leur maison arrivé le 10 août, tout ce qu'ils possédaient.

Pour essayer inutilement de sauver une somme de 1700 francs que les flammes allaient dévorer, ils avaient marché sur le feu et s'étaient brûlés particulièrement aux pieds et aux jambes. Une femme, locataire dans la maison, s'était sauvée à travers les flammes et s'était gravement brûlée. Son jeune enfant avait été arraché à une mort certaine par le dévouement d'une voisine, Rosalie Lattes. Les uns et les autres se trouvaient sans ressource et ces quatre victimes de l'incendie ne pouvaient se tenir debout.

M. Bek, instituteur de Calvignac, recueillit chez lui les deux étrangers, les époux Lafon trouvèrent l'hospitalité chez un de leurs enfants.

Il fallut quêter pour se procurer les objets les plus indispensables. M. Bek se chargea de ce soin. Il fallut soigner deux fois par jour les plaies hideuses de ces quatre malheureux que les vers se mettaient à dévorer. M. Bek se chargea encore de ce soin, aidant et suppléant au besoin M. le docteur Couderc de Cénévières.

C'est ainsi qu'on l'a vu, trois heures le matin et trois heures le soir sans compter plusieurs visites de nuit, auprès de ces malades qui ne voulaient d'autres soins que les siens, tant il y mettait de douceur et de dévouement.

La femme Lafon a fini par succomber après 40 jours de souffrances. Les trois autres sont déjà hors de danger, mais leur état réclame encore les soins assidus de ce brave instituteur, père de famille, qui consacre à cette œuvre de charité héroïque le temps de ses vacances. Une telle conduite est au-dessus de tout éloge.

Par suite du départ de la classe, la musique du 7^e de ligne ne se fera pas entendre sur le cours Fénélon, avant le Dimanche 15 octobre prochain.

Les hommes de la 2^e portion sous les drapeaux, ne partiront pas en même temps que ceux de la classe 1877. Des ordres ultérieurs seront donnés à leur égard.

Cette année, le service de quarante mois étant abandonné, la 2^e portion de la classe de 1880 ne sera renvoyée que le 25 ou le 30 octobre prochain.

PRIX DU PAIN

Le maire de la commune d'Albi, vu le prix du froment fixé à 19 fr. 58 l'hectolitre,

Arrête :
Le kilogramme de pain bis ou de ménage est fixé à 0 fr. 28.

Le kilogramme de pain blanc (taxe officieuse) à 0 fr. 34.

Exposition de Bordeaux.

4^e LETTRE.

L'aquiculture (culture des eaux) comprend, à l'Exposition de Bordeaux, les classes 18, pisciculture et ostréiculture et 19 engins et produits de la pêche et des cueillettes, du groupe 6 de la section II.

En réalité, et disons-le tout de suite, ces deux classes, sauf quelques rares exceptions, ne comprennent que l'ostréiculture et ses produits.

Que nos lecteurs veuillent bien nous suivre dans la visite que nous allons faire à l'annexe P, bâtiment rustique formé de troncs et de branches de pin brut et dont la toiture et les murailles sont en paille.

Cependant, avant d'entrer, nous demandons à dire un mot sur l'industrie dont nous allons nous occuper.

L'ostréiculture est une des branches de la pisciculture et non pas une des moins importantes. D'origine chinoise, c'est du moins l'opinion généralement adoptée, la pisciculture était depuis bien des années déjà pratiquée avec succès dans plusieurs pays, notamment dans certaines con-

trées du Nord, lorsqu'il y a bientôt vingt-cinq ans, un professeur du Collège de France, à Paris, M. Coste, entreprit de doter son pays de cette nouvelle industrie. — Sans parler de la pisciculture proprement dite qui n'est point ou presque pas représentée à l'Exposition de Bordeaux et qui, d'ailleurs n'a point fait de très-grands progrès dans notre pays, l'ostréiculture fut aussi l'objet des efforts tentés par M. Coste ; il y avait urgence, car, les bancs d'huîtres de la côte armoricaine et du bassin d'Arcachon avaient été épuisés. On prenait toujours, sans jamais se préoccuper de combler les vides causés par une imprévoyante exploitation. — Les efforts persévérants de M. Coste ont pleinement abouti. Nous ne parlerons pas de l'élevage des huîtres dans le Nord-Ouest de la France, à peine compte-t-on trois ou quatre exposants de cette partie de notre pays, nous parlerons surtout d'Arcachon et de la région du Sud-Ouest.

Il est incontestable, que de tout le littoral de la France, le bassin d'Arcachon est l'endroit le plus favorable à l'ostréiculture ; que nulle part les méthodes de M. Coste n'ont été mieux appliquées en grand, malgré les efforts de la routine et du dénigrement et que l'industrie des huîtres y donne des revenus considérables.

Grâce à la qualité supérieure de ses fonds sablonneux et coquilliers, à l'excellence de ses eaux paisibles, les huîtres s'y multiplient avec profusion et y grandissent vite. Ces quinze mille hectares de superficie pourraient être facilement convertie en un vaste champ huître.

Le bassin d'Arcachon est non seulement un grand centre de reproduction, mais en même temps un lieu de perfectionnement où le mollusque acquiert de lui-même, tout naturellement, des qualités qui permettent de le livrer immédiatement à la consommation.

En 1877, les huîtres artificielles occupaient dans le bassin d'Arcachon, une superficie de plus de trois mille hectares produisant vingt-deux millions six cent cinquante mille huîtres.

Marennes, Oleron, la Tremblade, St-Jean-de-Luz, viennent s'approvisionner à Arcachon de jeunes huîtres pour leur parc d'engraissement. Le mouvement commercial et maritime auxquels donnent lieu ces transactions est considérable, puisque la valeur de ce produit, en 1877, pour le bassin d'Arcachon, a dépassé une valeur de quatre millions de francs.

Commençons notre visite à l'annexe P.

Le bâtiment est tapissé et plafonné avec des filets. Au milieu et dans le sens de la longueur, un long et large bassin en ciment, divisé en compartiments réguliers dont chacun est alimenté par un robinet d'eau de mer qui coule nuit et jour. Un panneau perpendiculaire, placé au milieu du bassin, est destiné à supporter le nom des exposants et des huîtres exposées.

Symétriquement rangées, alignées sur des grilles à quelques centimètres au-dessous de la surface de l'eau, nous pouvons examiner des huîtres de tout âge, depuis les naissains jusqu'aux vieilles huîtres de trois à quatre ans.

Tout autour de la salle, nous pouvons examiner tout le matériel nécessaire à l'ostréiculture : les tuiles collecteurs exposés par MM. F. Fanchon, de Bordeaux ; L. Gérard, de St-Romain (Gironde) ; A. Blancho, de Locmariaquer ; Kermerer de Raffin, de St-Martin (Ile de Ré) ; Guiraud et Leraud, de Dignac (Gironde). Plus loin nous apercevons : les paniers à laver les huîtres, les couteaux et les tables à détacher, les caisses d'ambulances ; en un mot tous le matériel de l'ostréiculture, un plan en relief représentant un pare ; un plan ichthyologique de la France ; une carte ostréicole du quartier maritime d'Auray ; des réservoirs ; des plans de barrages pour écrevisses et pour poissons ; des filets à sardines ; des écluses artésiennes, etc etc, et une reproduction en miniature d'une de ces immenses madragues qui servent à prendre les thons sur les côtes de Provence.

La société des pêcheries de l'Océan a exposé, en même temps qu'un joli modèle d'un de ses cinq vapeurs, une grande drague d'environ dix mètres de long avec tous ses accessoires : filets, cordages, etc etc.

Pour terminer cette longue visite au groupe de l'aquiculture, nous irons voir l'élégant pavillon d'Arcachon qui se dresse sur les allées d'Orléans, entre le restaurant du théâtre et le kiosque de la musique.

Ce pavillon renferme d'intéressantes collections envoyées par le musée d'Arcachon, des tableaux, de belles photographies, et entre autres curiosités deux manequins revêtus l'un du costume de parleur, le râteau à la main, chaussé de ses grandes bottes, coiffé du bonnet de toile cirée ; l'autre de celui d'une parqueuse, revêtue du jupon très court, d'un pantalon en drap rouge et reposant sur une chaussure des plus curieuses, un fer à cheval cloué sur une planche carrée qui permet de marcher facilement dans la vase et les sables mouvants.

Nous bornerons là notre visite ayant parcouru et indiqué à grands traits tout ce que le groupe nous paraissait renfermer d'intéressant.

TOULOUZE.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

Le Journal officiel publie une circulaire du ministre de l'instruction publique prescrivant des mesures au sujet de l'application de la loi relative aux lettres de capacité de l'enseignement primaire. On sait que cette loi a rétabli pour le personnel enseignant de toutes les écoles sans distinction, l'obligation de justifier du brevet de capacité, et a spécialement imposé aux personnes occupant sans brevet les fonctions d'instituteur, d'institutrice ou maîtresse de salle d'asile, le droit de se munir de ce titre dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la loi.

Ce délai, que le gouvernement a élargi en y faisant rentrer la session de 1882, est expiré. Le ministre enjoint, en conséquence aux préfets de relever d'office de leurs fonctions dans les écoles communales les instituteurs et les institutrices, ne bénéficiant pas de la dispense attachée aux trente-cinq ans d'âge et aux cinq ans de service qui ne justifieront pas d'un certificat de présentation à l'une des quatre premières sessions d'examen ou, par autorisation exceptionnelle, à celle du 2 octobre ; le ministre prescrit de les remplacer immédiatement, soit par des laïques soit par des congréganistes brevetés.

Quand aux écoles libres, les préfets devront prévenir les chefs d'établissements qu'ils s'exposeraient à des poursuites devant la juridiction compétente, s'ils gardaient à leur service des adjoints ou des adjointes en état de rebellion contre la loi.

LYCÉE DE CAHORS.

La rentrée des pensionnaires aura lieu lundi prochain 2 octobre, à 8 heures du soir.

Les demi-pensionnaires devront se trouver au Lycée, mardi à 6 h. 1/2 du matin, et les internes surveillés, à 8 h. moins 1/4.

Les cours recommenceront le même jour, aussitôt après la messe du St-Esprit, qui sera dite à 8 heures précises.

Mardi soir, il y aura composition dans toutes les classes.

LES EXAMENS DE PASSAGE DANS LES LYCÉES

Les recteurs viennent d'adresser aux proviseurs de leurs ressorts respectifs des instructions au sujet des examens de passage prescrits par les nouveaux règlements. On sait que les élèves ajournés en juillet ont droit à subir de nouveau l'examen à la rentrée d'octobre.

Les recteurs invitent les proviseurs et professeurs, à apporter à cette épreuve définitive la plus scrupuleuse attention parce qu'il n'importe pas de surcharger les classes d'élèves incapables de les suivre.

Les proviseurs doivent s'efforcer de persuader aux familles des élèves qui ne seraient pas admis dans la classe supérieure, que l'intérêt bien entendu des enfants est de redoubler la classe inférieure, et de prier celles qu'on ne parviendrait pas à convaincre de reprendre leurs enfants.

du rapport de M. Laur, inspecteur du service des épi-zooties dans le département.

Acte est donné.

Vœu pour l'établissement d'une passerelle aux ponts de Bouziès et de Mareuil. — Renvoi aux commissions respectives.

M. le Président donne lecture de deux propositions, la première déposée par M. Talou, et relative à l'établissement d'une passerelle à Bouziès, et la deuxième déposée par M. de Verninac et relative à l'établissement d'une passerelle à Mareuil.

La première est renvoyée à la commission des finances et la deuxième est renvoyée à la commission des travaux publics.

La séance est levée à 5 heures et renvoyée à demain à 2 heures.

SÉANCE DU 24 AOUT 1882.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents tous les membres du Conseil à l'exception de MM. Limayrac, Mayzen, Demeaux, Cypièrre et Bouyé, excusés.

M. Caviolle, secrétaire général de la préfecture du Lot, assiste à la séance en remplacement de M. le Préfet, empêché.

M. Duphénéux donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté par le Conseil.

Commission départementale. — Nomination.

Il est procédé, au scrutin secret, à la nomination de la commission départementale, sept membres sont nommés comme l'année précédente.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Votants		24
MM. Brugalières	22	voix.
Lachièze	22	—
Pradines	22	—
Rozières	21	—
Duphénéux	20	—
Calmon	18	—
Demeaux	17	—
De Verninac	6	—
Pierre Dufour	2	—
Cambres	1	—
Roges	1	—
Laroussilhe	1	—
Vital	1	—
Bulletin blanc	1	—

En conséquence, MM. Brugalières, Lachièze, Pradines, Rozière, Duphénéux, Calmon et Demeaux, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres de la Commission départementale.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 30. — Achèvement. — Vote de crédit.

Au nom de la commission des finances, M. le comte Murat propose d'inscrire au sous-chapitre XVIII du budget de l'exercice 1883 une somme de 2,100 fr. nécessaire pour l'achèvement des travaux de construction du chemin vicinal d'intérêt commun n° 30, sur le territoire de la commune de Sérignac.

Adopté.

Budget. — Sous-chapitre XII.

Au nom de la même commission, M. Lachièze propose : D'adopter les articles 1^{er} et 2, du sous-chapitre XII tels qu'ils ont été présentés par M. le Préfet.

Adopté.

Le projet de budget portait à l'article 3 une allocation de 3,000 fr. pour subvention aux acquisitions, travaux et réparations d'églises, de mairies et autres édifices communaux; et à l'article 4, une allocation de 7,000 fr. pour secours affectés aux acquisitions, travaux et réparations de maisons d'école; M. Lachièze, au nom de la commission, propose de réunir les deux articles en un seul et de voter sous l'article 3 une somme de 6,000 fr. seulement, destinée aux secours à accorder pour acquisitions, travaux et réparations des maisons d'écoles, églises, mairies, et autres édifices communaux. Ce crédit sera mis à la disposition de la commission départementale.

Adopté.

Enfin, M. Lachièze propose de voter sous l'article 4 une somme de 200 fr., subvention à la commune de Frayssinet (gîte d'étapes).

Le sous-chapitre XII se trouve ainsi réduit de 16,700 fr. à 12,700 fr.

Adopté.

Budget départemental de 1883. — Rapport du Préfet.

M. Faurie, rapporteur de la même commission, propose de donner acte à M. le Préfet de son rapport préliminaire sur le budget départemental de 1883.

Acte est donné.

Budget. — Sous-chapitre XV. — Instruction publique.

Au nom de la même commission, M. Talou propose, au sujet du sous-chapitre XV (instruction publique), de maintenir le crédit porté à l'article 1^{er} et de réduire à 340 fr. le crédit porté à l'article 2.

Adopté.

(A suivre.)

LES VINS FUCHSINÉS.

Jusqu'à présent les vins importés de l'étranger dans lesquels la présence de la fuchsine a été constatée, étaient détreints.

A la demande qu'à l'avenir ces vins fussent livrés aux hôpitaux, à charge de les soumettre préalablement à la distillation, de façon que l'alcool, ainsi obtenu, puisse être utilisé pour les besoins de ces établissements, le comité consultatif d'hygiène publique a émis un avis favorable à cette demande, à la suite duquel les ministres de la justice et de l'intérieur ont donné aux procureurs généraux et aux préfets, des instructions pour que les vins fuchsinsés, saisis comme tels, soient à l'avenir dénaturés et utilisés de la façon ci-dessus indiquée.

Revue Agricole

Expériences de M. Balbiani sur la destruction de l'œuf d'hiver du phylloxera.

M. Balbiani, l'éminent professeur auquel a été confiée la mission de diriger des expériences sur la destruction de l'œuf d'hiver du phylloxera, vient d'adresser à M. le ministre de l'agriculture un rapport détaillé sur les premiers essais qu'il a faits de diverses substances propres à atteindre ce but.

On sait que les œufs déposés sous les écorces de la partie extérieure de la souche, après y avoir séjourné pendant tout l'hiver, éclosent au printemps, et que les insectes ailés qui en proviennent vont fonder plus loin de nouvelles colonies. Plusieurs naturalistes pensent, sans que ce soit pourtant tout-à-fait démontré, que si ce mode de propagation était supprimé, les colonies souterraines déjà existantes disparaîtraient d'elles-mêmes au bout de quelque temps. Il est certain, tout au moins, que le phylloxera perdrait son principal élément de diffusion, et que l'insecte, réduit à cheminer sous terre, ne se répandrait qu'avec une extrême lenteur. Si donc, chaque année, il était possible de détruire tous les œufs d'hiver, la marche envahissante du fléau se trouverait arrêtée; la maladie serait circonscrite dans les vignobles déjà atteints, et on pourrait attaquer l'insecte avec l'espoir légitime, sinon de le détruire tout-à-fait, au moins de le contenir dans des limites raisonnables.

Il importe donc de ne pas se tromper sur les résultats qu'aurait la destruction de l'œuf d'hiver: les expériences dont il est l'objet ont surtout pour but d'empêcher les vignes saines d'être infectées par les phylloxéras ailés provenant des vignes malades; ce n'est qu'avec le temps que celles-ci profiteraient de l'amélioration générale de la situation. La question n'en reste pas moins très-importante, car si on parvient à la résoudre d'une manière pratique, la vigne européenne pourra encore être cultivée; sinon, elle est condamnée à périr et devra être remplacée en entier par les cépages du Nouveau-Monde. (Nous ne parlons que pour mémoire de la submersion et des insecticides, moyens impraticables ou trop coûteux dans la plupart des cas.)

Mais comment détruire les œufs d'hiver? M. Balbiani commence par rappeler qu'on a proposé trois moyens: la décortication, le flambage et enfin le badigeonnage avec des substances insecticides.

Les deux premiers procédés n'étant applicables que pendant l'hiver, c'est seulement sur le badigeonnage qu'ont porté ses expériences.

Nous ne suivons pas le savant expérimentateur dans les longs et d'ailleurs très intéressants détails de son rapport. Nous dirons seulement qu'il a essayé trois substances :

1° Un mélange d'eau et d'huile lourde, d'après les formules de MM. Boiteau et de Laffite;

2° Une solution de sulfocarbonate de potassium, préparé par M. Gélis;

3° Un mélange de 9 parties de goudron de houille et de une partie d'huile lourde.

Les deux premiers insecticides n'ont pas donné de bons résultats, ils ne pénétraient pas l'écorce assez profondément, à moins d'introduire dans la composition de ces liquides, des modifications qui les rendraient beaucoup trop coûteux. Le troisième mélange au contraire a parfaitement pénétré les écorces; d'ailleurs, si

quelques œufs échappaient à la destruction, les jeunes phylloxéras seraient arrêtés dans leur essor par la nature poisseuse du goudron. C'est donc ce mélange que recommande M. Balbiani, en ajoutant que le prix de revient en serait peu élevé.

Ces expériences auront-elles les résultats qu'on en espère? A dire vrai, nous en doutons fort. Il faudrait en effet, pour obtenir une amélioration appréciable, badigeonner toutes les vignes malades, ou du moins le plus grand nombre, et cela pendant plusieurs années. Si les vignes négligées étaient nombreuses, elles suffiraient amplement à propager le mal. Mais il n'est évidemment pas possible d'espérer que ces badigeonnages soient opérés en grand d'une façon spontanée.

Les traitements au sulfure de carbone, qui donnent des résultats immédiats, ne sont cependant pratiqués que par l'infime minorité des propriétaires, malgré les grandes facilités qu'offrent les syndicats. Combien trouvera-t-on de vignes qui consentent à couvrir leurs pieds de vigne, pendant quatre ou cinq ans, d'une substance fétide et poisseuse, avec l'espoir lointain d'une guérison problématique? La question de l'œuf d'hiver nous paraît donc rester entière. Souhaitons que les expériences qui vont se faire sur la décortication et le flambage nous révèlent des procédés plus faciles à faire accepter aux populations.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 27 fr. 25. — Seigle, 17 fr. 75. — Orge, 18 fr. 25. — Avoine, 19 fr. 00.

Vins. — Les affaires sont peu actives, mais les cours accusent beaucoup de fermeté.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 70 à 1 fr. 55, suivant la qualité.
Vaches, 1 fr. 50 à 1 fr. 38. id.
Taureaux, 1 fr. 40 à 1 fr. 26. id.
Veaux, 1 fr. 86 à 1 fr. 76. id.
Moutons, 2 fr. 10 à 1 fr. 98. id.
Porcs gras, 1 fr. 60 à 1 fr. 56. id.

C.....

Faits divers

LES FOUILLES DE SAINT-DENIS.

Il n'est bruit dans la presse depuis quelques jours que de l'étonnante aventure de St-Denis. Une dame, M^{me} Caillavah — qui prétend, posséder un bâton magique capable de révéler les trésors cachés — a obtenu du ministre l'autorisation de faire des fouilles dans l'abbaye de St-Denis pour y découvrir le trésor qui a dû y être caché pendant la révolution.

Les fouilles indiquées par cette dame au moyen de la baguette magique, ont eu lieu vendredi et samedi et n'ont donné naturellement aucun résultat.

Nous lisons dans *l'Echo de la Dordogne* :

« On sait que la commune de Grolejac (Dordogne), est avoisinée par un vaste et infect marais qui vicie l'air aux environs en rendant improductifs des terrains qui, convenablement assainis, pourraient et devraient produire de riches récoltes. Depuis longtemps, il était question de dessécher cet espace, source de fièvres paludéennes et qui, paraît-il, appartient presque entièrement à la commune. Diverses circonstances avaient arrêté, jusqu'à présent, l'exécution de ce projet ulititaire; mais on assure que maintenant la plupart des difficultés, sinon toutes, sont écartées et qu'un plan de travaux est en voie d'exécution pour arriver à ce but. Nous formons des vœux pour que bientôt on mette la main à l'œuvre et qu'une amélioration si désirable, à la réalisation de laquelle les succès de pareille entreprise, conduite avec intelligence et suite dans la vallée du Blême, ne sont pas, dit-on étrangers, s'accomplisse au plus vite. La contrée ne peut manquer d'en retirer d'immenses avantages. »

UTILISATION DES COINGS

Nous tenons d'un des plus honorables propriétaires de notre ville la recette que nous allons donner pour tirer du coing un parti connu de peu de monde et qui devrait l'être de tous, surtout dans un pays comme le nôtre où ce fruit abonde :

Piler les coings, les couvrir d'eau dans une cornue, les laisser fermenter six à huit jours, puis distiller.

Vous obtenez par ce procédé bien simple un alcool d'excellente qualité.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 24 au 30 septembre 1882.

Naissances.

Vidailiac, Henri, boulevard Sud, 41.
Bouyssou, Marie, rue des Cadourques.
Delmas, Lucie, rue Nationale, 6.
Missonié, Mathilde, rue Badernes, 7.
Bastit, Baptiste, rue Rempart, 25.
Fraysse, Mathilde, (naturelle), à St-Georges.

Mariages.

Lacombe, Hugues, et Borie, Marie
Froment, Basile, et Brisseau, Mélanie.

Décès.

Cornier, Victoire 44 ans, boulevard Sud, 37.
Dides, Anne, 14 mois, boulevard Sud.
Labiche, Jean, ex meunier, 89 ans rue Ste-Catherine.
Deleau, Emmanuel, médecin, major en retraite 90 ans, rue Feydel, 5.
Brunet, Marie, 67 ans à Cabessut.
Baffalio, Jean, cultivateur, 73 ans, à Larozière.

Bourse de Paris.

Cours du 26 Septembre

Rente 3 p. %	81.80
— 3 p. % amortissable	83.00
— 4 1/2 p. %	110.75
— 5 p. %	116.05

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 28 septembre 1882.

La liquidation anglaise s'est faite facilement, quoiqu'avec des reports assez chers. Nos rentes sont en reprise, le 5 0/0 a remonté 116 45, le 3 0/0 à 82 15, l'Amortissable à 83 10. L'éventualité d'une élévation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre paraît s'être éloignée.

Les institutions de Crédit ont un marché fort calme; il n'y a d'affaires suivies que sur la Banque Ottomane qui reste demandée à 795.

La tendance est peu favorable sur les chemins français.

Le Suez, menacé dans ses recettes par la presse anglaise a perdu le cours de 2700. Le Panama est faible vers 535. Le cours de 1600 est discuté sur le Gaz.

Les demandes de la spéculation ont porté l'Unifiée égyptienne à 355; le 5 0/0 Italien est à 89 65; le 5 0/0 Turc à 12 20.

Un jugement du tribunal de commerce, en date du 21 septembre dernier, a prononcé la faillite de la Compagnie d'assurances contre la mortalité des bestiaux, l'Assurance agricole, dont le siège est à Paris, Fessart, n° 4. Ce même jugement a nommé M. May, juge commissaire, et M. Beaugé, syndic provisoire de ladite faillite.

Cette Société datait du mois de février 1881; elle était constituée au capital de 2 millions et demi divisés en 5,000 actions de 500 fr. entièrement libérées.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du dimanche 1^{er} octobre 1882.

BARBE-BLEUE

Opéra-bouffe en 4 actes.

UNE TASSE DE THÉ

Comédie en 1 acte.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *Journal Universel d'Électricité*. — Sommaire du numéro du 30 septembre 1882. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris.

Études sur le magnétisme (4^e article); Th. du Moncel. — Étude sur les transmetteurs téléphoniques à pile : A. Dejongh. — Exposition Internationale d'Électricité : La machine unipolaire de M. Siemens; Aug. Guerout. — La lumière électrique au château de Windsor; C.-C. Soulages. Méthodes d'excitation et de contrôle automatique des machines dynamo-électriques; Paget Higgs. — L'éclairage électrique des côtes d'Angleterre et d'Australie (2^e article); Gustave Richard. — Bibliographie : L'électricité et ses applications, par H. de Parville; Frank Gerald. — Traité d'électricité, par Gustave Wiedemann; Aug. Guerout. — Revue des travaux récents en électricité : Des bruits produits par l'étréincelle d'induction. — Sur la formation des couples secondaires à lames de plomb, par M. G. Planté. — Expériences hydro-dynamiques : imitation par les courants liquides ou gazeux des stratifications de la lumière électrique dans les gaz raréfiés, et de diverses formes de l'étréincelle électrique, par M. Decharme. — Un orchestre électrique. — Correspondance : Lettre de M. Galoubitzky. — Faits divers.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 703, du 30 septembre 1882 : — J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Laverrière. Prout. Culture profitable des terres fortes argileuses (p. 531). — Henry Sagnier. Sur l'arrachage des betteraves (1 fig.). — Dumesnil. Plantes sans terre et avec terre. — Groualle. Etudes statistiques agricoles. — Le blé. — Götze Nouvelle méthode de culture. — De Sardriac. Marteau serpette (1 fig.). — Muller. Les récoltes en Allemagne. — Lawes. Sur l'azote atmosphérique. — De Laffite. Les mélanges aqueux d'huile lourde. — De la Morvonnais. Congrès et concours de l'Association bretonne. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Table alphabétique des auteurs du 3^e volume. — Table analytique des gravures noires. — Table analytique des matières. — Gravures noires : Marteau serpette de M. Andry. — Arracheur de betteraves à deux rangs, de M. Olivier Lecq.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1134^e livraison (30 septembre 1882). — Une excursion du docteur Crévaux chez les Guaraounos, notes du voyageur communiquées par M. E. Lejanne. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Riou et Thiriard. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire la 512^e livraison (23 septembre 1882). Texte : Denis le tyran, par M^{me} C. Colomb. — Préméditation, par J. Girardin. — Origine du vin, par A. Cherbonneau. — La chasse au Léviathan, par le capitaine Mayne Reid, traduit de l'anglais, par J. Girardin. — Le jeu de billard par Frédéric Dillaye. — Dessins : Tofani, Th. Weder, Chauvet. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La Société Générale met en ce moment à la disposition de ses actionnaires et clients, au prix de 560 fr. par titre, un certain nombre d'actions de la Société Générale Alsacienne de Banque qui a été fondée à la fin de l'année dernière par la constitution, en société anonyme indépendante, des trois Agences anciennes de la Société Générale à Strasbourg, à Mulhouse et à Colmar.

Ces titres sont des actions au porteur de 500 fr. libérées de 200 fr.

La nouvelle Société fonctionne depuis le mois de Novembre 1881, et elle vient d'annoncer le paiement d'un à compte de 6 fr. 90, au 15 Octobre prochain, à valoir sur le dividende de l'exercice courant. Le bilan que nous publions ci-dessus résume la situation au 31 Août. Les profits et pertes, déduction faite des frais généraux, s'élèvent à 503.606 fr. 72, pour un capital versé de 6 millions. Il est vrai qu'à l'actif figure un chiffre de frais de premier établissement de 53.147 fr. 52 qu'il y aura lieu de déduire

des bénéfices de l'année. Mais, malgré ce prélèvement, les résultats acquis sont de nature à satisfaire les actionnaires, et nous pensons que les actions de la Société Générale Alsacienne sont de celles qui doivent prendre place dans le portefeuille des capitalistes bien avisés.

Société Générale Alsacienne de Banque

Bilan au 31 Août 1882.

Actif.	
Versement à appeler sur actions.	9,000,000 00
Caisse et Banque.	269,496 65
Portefeuille.	2,302,331 55
Coupons à encaisser.	14,089 57
Avances sur nantissements et reports.	758,038 33
Comptes courants, Comptes divers et Comptes de Banque.	10,546,130 03
Effets en souffrance et comptes litigieux.	8,457 90
Frais de 1 ^{er} établissement.	53,147 32
Agiors divers.	44,967 78
Passif.	
Capital social.	15,000,000 00
Comptes de dépôts.	2,158,479 07
Comptes courants, Comptes divers, et Comptes de Banque.	5,307,950 76
Effets et chèques à payer.	26,622 78
Profits et Pertes (Frais généraux déduits).	503,606 82
22,996,659 33	

EXCELLENTE OCCASION

A céder le *Dictionnaire universel* de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PEYLET, Instituteur à Eynacanas (Haute-Vienne).
No 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 16; 3 kil., 18 fr.; 4 kil., 24 fr. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE » en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIERE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

Avis.
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

J. LARRIVE FILS AINÉ

16, Rue de la Liberté, à Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE DU

BRILLANT ORIENTAL

Pour la mise en couleur et entretien des MEUBLES ET PARQUETS

Remplaçant les cires liquides, lait de cire, encaustique, etc.; n'a aucune odeur, brille instantanément et n'encrasse jamais. S'emploie à froid sans frottage ni fatigue.

Le BRILLANT ORIENTAL est la meilleure préparation connue jusqu'à ce jour pour la mise en couleur et l'entretien des Meubles et Parquets; sont brillant égale le vernis; chaque litre couvre une superficie de 25 mètres carrés. Et se vend sous quatre teintes différentes.

CHÈNE CLAIR, CHÈNE FONCÉ ACAJOU et NOYER
IL SE VEND ÉGALEMENT INCOLORÉ POUR L'ENTRETIEN.

MACHINES A COUDRE ET ACCESSOIRES
Bretelles Américaines

Fer Ruger à chauffage intérieur.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUGMENTATION ET QUANTITÉ

Entrepôt de sucre brut de canne, toute nuances. Sucre cristallisé, sucre blanc en pains, sucre blanc en morceaux, sucre blanc en poudre, sucre de maïs dit sucre de raisin en pains.

Envoi franco de prix, conditions de vente et échantillons sur demande affranchie

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, Place Francheville. — PÉRIGUEUX

Pour éviter des retards dans les expéditions, prière de passer les ordres le plus tôt possible.



MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

ON DEMANDE à acheter une partie
DE VINS 1881

bien francs de goût, pour la table. Adresser les offres à A. H. B. 1201, poste restante San Remo (Italie).

VÉRITABLE SUCRE VINICOLE

raffiné & perfectionné

SUPÉRIEUR A TOUS LES AUTRES SUCRES

Pour l'Emploi dans les Vendanges

Médailles d'Or et Croix de la Légion d'Honneur obtenues pour ce produit hors ligne à l'Exposition Universelle de 1878.

Amélioration des vins. — Vinification des mares de raisin. — Production de fines Eaux-de-Vie de vin.

Moyens licites de doubler et tripler ses récoltes et d'augmenter ses revenus, par le sucrage des vendanges, au moyen du Sucre vinicole raffiné et perfectionné.

Le véritable Sucre vinicole, pur, de bon goût, sans acide, porte la marque (Maïs et Raisin) et se livre tout cassé, en sacs de 50 kilos (sacs perdus).

Brochure complète, envoyée gratis sur toute demande, contenant avec explications détaillées, les meilleurs procédés de vinification ainsi que de nombreux témoignages d'entière satisfaction.

Ecrire au Dépôt général : **DROGUERIE CENTRALE du SUD-OUEST**, à Agen (Lot-et-Garonne). Directeurs : A. Jaille et G. Thomas. — Réponse et tous renseignements immédiats.

Le cout du transport est au plus de 1 franc par 100 kilos et par 100 kilomètres.

J'OFFRE à toute personne sans quitter son emploi le moyen de gagner 40 fr. à 25 fr. par jour et 30 fr. en voyageant pour articles utiles et nouv. Répon. F^{co} suivant timbre. Ecr. à M. MATTHEY, 78, r. St-Martin, Paris

GUÉRISON CERTAINE

et sans douleurs des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toutes natures, datant de 20 et même de 30 ans compliqués ou non d'éczémas. S'adresser à M. MOSSOT, médecin à BUISSY-en-OTHE (Yonne) Envoi du Prospectus gratis.

CORS AUX PIEDS

Durillons et Ceils de Perdrix VERRUES AUX PIEDS & AUX MAINS

GUÉRISON CERTAINE

Par la Pommade GALOPEAU
dépot dans toutes les bonnes Pharmacies 1 fr. le flacon, par poste 1 fr. 25 se méfier des contrefaçons. Exig. l'adr. Ci-après 19, boul. de Strasbourg. Paris

FOURGEAU

à ETAMPES (Seine-&-O)

AGRAFES pour Couvertures de Bâtimens employés sur le nouvel HOTEL-DE-VILLE de PARIS

PROGRES MERVEILLEUX

MÉDAILLE D'OR

La Clé de l'Orthographe selon l'Académie facilité au plus haut degré l'étude de l'Orthographe et permet de l'apprendre sans maître très promptement
PRIX: l'exemplaire 2 fr. deux exemplaires 3 fr. 50 trois exemplaires 5 fr. — Envoi franco par retour du courrier. Adresser les commandes avec le montant (mandat ou timbre poste) à M. Bahio, Editeur des Méthodes Abréviatives, 35, Place d'Armes à Poitiers.

N'ACHETEZ PAS

MONTRES, PENDULES, BIJOUTERIE etc. avant d'avoir demandé le Catalogue illustré de L'ALLIANCE HORLOGÈRE, à CHAUX DE FONDS (Suisse) lequel est envoyé FRANCO et GRATIS. La fabriq. demande des représ. dans tous les pays.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eau de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

GUÉRISON CERTAINE

des dartres, démangeaisons, maladies de la tête, boutons de toute nature; etc. etc.; par la pommade Anti-Herpétique (6-665-89). Le pot 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt à Toulouse (Haute-Garonne) pharmacie CALMEL, 9 rue Régnat.

JACQUEZ de la variété fructifère.
RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

ZENOBBIE
LA COULEUR DES CHEVEUX
EAU NON SEULE PARFAITE POUR RÉTABLIR
L'ESTHÉTISME DES CHEVEUX
SEUL DÉPÔT A CAHORS, CHEZ BREIL, PARFUMIER, Boulevard Nord; DIEDS, allée boulevard Sud.

Le plus agréable pour donner à la chevelure une fraîcheur, une douceur et une brillance que l'eau savonneuse ne peut procurer.
SEUL DÉPÔT A CAHORS, CHEZ BREIL, PARFUMIER, Boulevard Nord; DIEDS, allée boulevard Sud.